



ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2016-46

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte **21 déclarations.**

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture
le 22 décembre 2016

Fait à Basse-Terre, le 15/12/2016

La Présidente

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Commune de Gosier	BRIGADIER DE POLICE	Agent de Brigade de la Police Municipale	création de poste	35 H 00	Exécute dans les conditions fixées par la loi n°99-291 du 15 avril 1999 et ses décrets d'application, et sous l'autorité du Maire, les missions relevant de sa compétence en matière de prévention, de surveillance, du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il est chargé d'assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire et de constater par procès verbaux les contraventions aux dits arrêtés.	1618
Commune de Gosier	BRIGADIER DE POLICE	Agent de Brigade de la Police Municipale	création de poste	35 H 00	Exécute dans les conditions fixées par la loi n°99-291 du 15 avril 1999 et ses décrets d'application, et sous l'autorité du Maire, les missions relevant de sa compétence en matière de prévention, de surveillance, du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il est chargé d'assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire et de constater par procès verbaux les contraventions aux dits arrêtés.	1619
Commune de Sainte-Anne	PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	Directrice de la structure multi accueil	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Dirige une structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 6 ans.	1620
Conseil Régional	INGENIEUR	Chef du service des énergies renouvelables	Fin de contrat	35 H 00	Animation et suivi de la politique énergétique régionale. Animation et suivi des partenariats : suivi de l'accord cadre ADEME/EDF/Région et de l'accord	1621

					cadre ADEME/région/département dans le domaine de l'énergie...Coopération régionale, nationale et européenne. Animation et suivi de l'axe 3 " soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone" du PO FEDER 2014-2020 et du contrat plan État-région.	
Commune de Gosier	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	Gestionnaire RH	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Accueille et assure les relations avec le personnel notamment dans les activités de gestion administrative. Assure la gestion administrative des dossiers des agents titulaires et non titulaires. Coordonne et suit les actions de recrutement afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivés. Participe à la veille législative relative à la carrière.	1622
Commune de Gosier	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	Gestionnaire RH	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Accueille et assure les relations avec le personnel notamment dans les activités de gestion administrative. Assure la gestion administrative des dossiers des agents titulaires et non titulaires. Coordonne et suit les actions de recrutement afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivés. Participe à la veille législative relative à la carrière.	1623
Commune des Abymes	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	agent d'accueil	Mutation externe	35 H 00	- Assurer l'accueil physique et téléphonique. - Orienter vers les services concernés. - Exécuter toutes autres tâches, en lien avec les missions, confiées par le supérieur hiérarchique	1624

Commune des Abymes	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	agent polyvalent d'entretien	Mutation externe	35 H 00	- Entretien et maintenir en état de propreté les locaux, le matériel et le mobilier scolaire. - Réaliser les différents travaux, en fonction des éléments à nettoyer. - Toutes autres tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'école	1625
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	AGENT DE MAITRISE	Agent d'entretien	création de poste	35 H 00	Sous l'autorité de la Responsable de la bibliothèque de Chazeau, il est chargé de d'effectue l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces.et des locaux de la structure. Nettoyage des locaux administratifs, artistiques ou spécialisés. Tri et évacuation des déchets courants.	1626
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	AGENT DE MAITRISE	Responsable de cellule entretien	création de poste	35 H 00	Sous l'autorité du Directeur des Equipements culturels, du spectacle vivant et de l'enseignement artistique, il est chargé de : Assurer le nettoyage des locaux. Veiller à la stricte application des règles d'évacuation des déchets. Assurer le Tri des poubelles publiques. Contrôler l'état de propreté des locaux. Assurer le rangement du matériel utilisé. Contrôler les stocks de fournitures, des consommables et l'entreposage du matériel de l'équipe.	1627
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	ASSISTANT DE CONSERVATION	Responsable de bibliothèque	création de poste	35 H 00	Sous l'autorité de la Directrice des Actions et politiques culturelles, vous définissez les rôles et contributions de la bibliothèque de Chemin Neuf en faveur	1628

					des enjeux sociaux, économiques et culturels de la Communauté d'Agglomération. A ce titre, vous êtes chargé de : Programmer, mettre en projet et conduire des orientations documentaires et de services. Assurer les veilles et recherches scientifiques et techniques relatives au management des bibliothèques et des politiques publiques.	
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	REDACTEUR	Chargée de communication	Fin de contrat	35 H 00	Apporte une aide permanente au Directeur de communication en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers,	1629
Commune de Sainte-Rose	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	Auxiliaire de puériculture	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Participer à la surveillance médicale, au suivi diététique des enfants en collaboration avec l'équipe de la structure de petite enfance. Chargée d'organiser, de mettre en œuvre l'accueil des enfants et des familles avec une qualité optimale en adéquation avec le projet de l'établissement ainsi que toute autre mission relevant des nécessités de service et du grade.	1630
Caisse des écoles de Désirade	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	Agent de service et de restauration	Retraite	35 H 00	Assurer l'entretien et l'hygiène des locaux, des surfaces et du matériel. Préparer la salle de restauration. Assurer le service culinaire à destination des enfants	1631

Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	Responsable des ateliers et de l'enseignement artistique	Fin de contrat	35 H 00	Sous l'autorité du Directeur des Equipements culturels du spectacle vivant et de l'enseignement artistique, et en collaboration étroite avec le Responsable de la cellule administrative et financière, le responsable technique, le chargé de production, le Responsable de la cellule entretien, le Responsable des ateliers et de l'enseignement artistique est chargé d'Assurer la gestion du personnel intervenant dans les ateliers du Centre culturel de Sonis.	1632
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	AGENT DE MAITRISE	Agent de collecte et de propreté	création de poste	35 H 00	Sous l'autorité du Responsable de Pôle, il assure les travaux de collecte des déchets et de propreté des espaces publics du territoire	1633
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	AGENT DE MAITRISE	Agent de collecte et de propreté	création de poste	35 H 00	Sous l'autorité du Responsable de Pôle, il assure les travaux de collecte des déchets et de propreté des espaces publics du territoire	1634
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	AGENT DE MAITRISE	Agent de collecte et de propreté	création de poste	35 H 00	Sous l'autorité du Responsable du Pôle, il assure les travaux de collecte des déchets et de propreté des espaces publics du territoire	1635
Commune de Capesterre M/Galante	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	Adjoint d'animation	création de poste	35 H 00	Accueillir et animer en toute sécurité les enfants. Encadrer et animer les activités auxquelles les enfants doivent participer. Assurer la sécurité physique, morale et affectueuse des enfants. Proposer le temps d'animation en relation avec le projet pédagogique du temps d'accueil.	1636

					Aménager les espaces en fonction des animations et aux besoins des enfants, jouer avec, donner à jouer en répondant aux demandes des enfants	
Commune de Sainte-Anne	AGENT DE MAITRISE	Serveuse plongeuse	Mutation externe	35 H 00	Assurer l'hygiène et l'entretien des locaux et du matériel pour l'accueil des enfants pendant la pause méridienne, assurer le service des repas	1637
Commune de Sainte-Anne	AGENT DE MAITRISE	Serveuse plongeuse	Mutation externe	35 H 00	Assurer l'hygiène et l'entretien des locaux et du matériel pour l'accueil des enfants pendant la pause méridienne, assurer le service des repas	1638

LA PRESIDENTE

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE